

# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

49 indicateurs



[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/)

Version  
numérique  
interactive



Ministère de l'Éducation  
nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche  
Direction générale de  
l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle  
Direction générale de la  
recherche et de l'innovation  
Service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
Sous-direction des  
systèmes d'information et  
des études statistiques  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Directrice de la publication**  
Isabelle Kabla-Langlois

**Rédacteur en chef**  
Emmanuel Weisenburger

#### **Auteurs**

Feres Belghith  
Marc Bideault  
Julien Calmand  
Joëlle Chazal  
Fabienne Corre  
Jean-Pierre Dalous  
Laurence Dauphin  
Catherine David  
Aurélie Demongeot  
Christophe Dixte  
Laurent Fauvet  
Odile Ferry  
Samuel Fouquet  
Zoé Friant  
Joëlle Grille  
Christophe Jagers  
Martine Jeljou  
Aline Landreau-Mascao  
Frédéric Laurent  
Françoise Laville  
Béatrice Le Rhun

Isabelle Maetz  
Boris Ménard  
Stéphane Montenache  
Virginie Mora  
Claudette-Vincent Nisslé  
Sylvaine Péan  
Laurent Perrain  
Danielle Prouteau  
Justin Quemener  
Chris Roth  
Marguerite Rudolf  
Frédérique Sachwald  
Marie-Laure Taillibert  
Anna Testas  
Fanny Thomas  
Odile Wolber

**Maquettiste (version papier)**  
Corinne Jadas

**Impression**  
Ovation

The background features a dark blue gradient with several overlapping, semi-transparent circles of varying shades. Scattered throughout the scene are numerous small, light-colored geometric shapes, including squares and circles, in shades of yellow, purple, and white, creating a starry or particle-like effect.

L'état  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche en France

# Sommaire

## enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : la santé des étudiants
15	p 40	la vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie
16	p 42	parcours et réussite des étudiants entrés par les filières STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	reprise d'études et insertion
24	p 58	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
25	p 60	la parité dans l'enseignement supérieur

# recherche

26	p 62	l'effort de recherche et développement en France
27	p 64	les dépenses intérieures de recherche et développement
28	p 66	la recherche et développement par catégorie d'entreprises
29	p 68	les dépenses de recherche des principaux organismes publics
30	p 70	le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique
31	p 72	le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
32	p 74	le financement de la R&T par les collectivités territoriales
33	p 76	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
34	p 78	le financement et l'exécution de la R&D en France et dans les entreprises
35	p 80	les moyens humains de la recherche et développement
36	p 82	la parité dans la recherche
37	p 84	les chercheurs en entreprise
38	p 86	le doctorat et les docteurs
39	p 88	l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010
40	p 90	les Jeunes Entreprises Innovantes
41	p 92	la R&D en biotechnologie dans les entreprises
42	p 94	la R&D en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
43	p 96	la recherche en environnement
44	p 98	innovation technologique et recherche publique
45	p 100	la place de la France dans le 7 <sup>e</sup> PCRDT
46	p 102	les publications scientifiques de la France
47	p 104	le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
48	p 106	la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
49	p 108	la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

**En 2014, la Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs) regroupe 14 Md€ de crédits budgétaires pour la recherche. Environ 80 % de ces crédits sont attribués aux opérateurs de recherche et d'enseignement supérieur au titre de subvention pour charge de service public. Les dépenses d'intervention et de pilotage s'élèvent à 1,7 Md€, soit 13 % des crédits. Enfin, 7 % des crédits de la MIREs sont mobilisés en faveur des programmes et organismes internationaux.**



eessr.fr/8/R/33

La mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) regroupe en un seul ensemble budgétaire l'essentiel des moyens consacrés par l'État à l'économie de la connaissance. Répartis en neuf programmes, les crédits budgétaires de six départements ministériels englobent ainsi la quasi-totalité de l'effort de recherche civile publique (*graphique 01*).

En 2014, le budget recherche et développement technologique s'élève à près de 14 milliards d'euros (Md€), répartis entre les différents opérateurs de la MIREs.

L'analyse des crédits sous différentes perspectives permet une information complémentaire sur les ressources budgétaires mobilisées au bénéfice de la recherche et du développement technologique.

Une première approche, par répartition des crédits budgétaires par grands types d'action (*graphique 02*), montre que le premier poste concerne les fonds attribués aux opérateurs publics de recherche et développement (R&D), essentiellement les EPIC et les EPST, au titre de subvention pour charge de service public. Ces subventions récurrentes constituent 78% des ressources des EPST et 47 % de celles des EPIC. La recherche conduite dans les établissements d'enseignement supérieur est, en 2014, le deuxième poste et bénéficie de 30 % des crédits. Les dépenses d'intervention et de pilotage s'élèvent à près de 2 Md€, soit 13 % des crédits. Elles appuient les actions spécifiques des différents départements ministériels dans le cadre d'une politique globale de soutien à l'innovation et à la R&D. Les dépenses d'intervention regroupent de nombreux dispositifs dont le concours national d'aide à la création d'entreprise innovante (i-LAB) ou le soutien aux pôles de compétitivité. Enfin le poste « Participation aux organismes internationaux », qui rassemble les contributions françaises à différents programmes et organismes européens ou internationaux (ITER,

EUMETSAT, LEBM...), consomme 7 % des crédits.

Une seconde approche des crédits budgétaires permet de mettre en relation les moyens dégagés et les finalités des politiques poursuivies, envisagées dans ce cas de manière transversale (*graphique 03*). Ainsi, les crédits budgétaires sont dédiés pour 49 % à la recherche fondamentale réalisée principalement dans les établissements d'enseignement supérieur. Les finalités « Crédits incitatifs » et « Grands programmes », avec 31 % du budget, regroupent le financement ou le soutien à des actions mobilisatrices associant les secteurs public et privé, plus généralement mises en œuvre par l'ANR et Bpifrance Financement. La formation par la recherche, essentiellement assurée par les organismes de recherche, est créditée de 253 millions d'euros (M€). Enfin, les programmes finalisés représentent 20 % du budget et correspondent à des actions de soutiens spécifiques pour un domaine ou un objectif particulier.

Une troisième approche considère la répartition de ces mêmes crédits budgétaires par objectif socio-économique, ce qui permet une décomposition du budget suivant les priorités scientifiques et technologiques des opérateurs. Les mêmes travaux pouvant concourir simultanément à plusieurs objectifs, les moyens mis en œuvre sont répartis par objectifs principaux et par objectifs liés (*graphique 04*). L'« Avancement général des connaissances », qui s'identifie approximativement à la recherche fondamentale, priorité du CNRS et de la recherche universitaire, représente, à titre d'objectif principal, 54 % des crédits Recherche de la MIREs. Les recherches orientées vers les sciences du vivant, comme celles relatives à la société, mobilisent respectivement 24 et 21 % des moyens. L'effort en direction de l'énergie et de l'ensemble des branches industrielles représente 11 % des objectifs liés.

Les crédits budgétaires Recherche de la MIREs sont ceux inscrits en loi de finances initiale (LFI), au titre des autorisations d'engagement (AE). Une enquête annuelle interroge les organismes et départements ministériels destinataires de ces moyens sur le financement public prévisionnel et non l'exécution des activités de recherche. Cette enquête se différencie donc de l'enquête annuelle auprès des institutions publiques qui évalue la totalité des ressources et des dépenses consacrées à l'exécution des travaux de recherche.

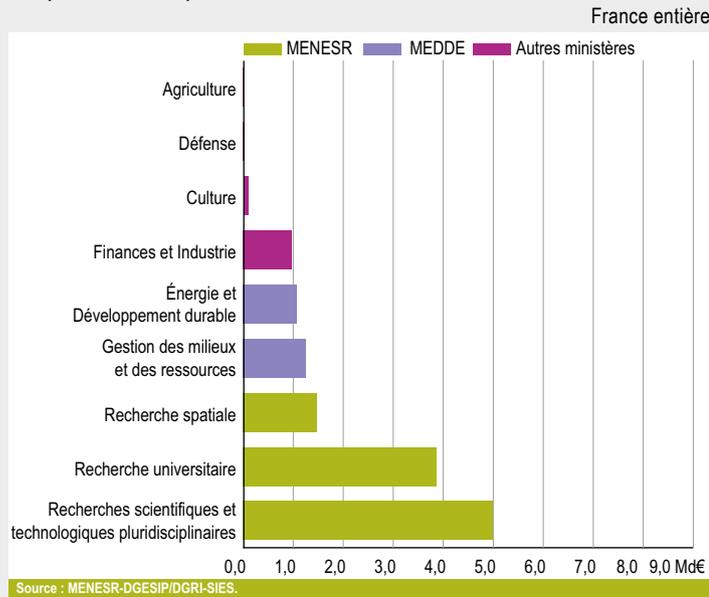
Pour tenir compte du fait que les mêmes travaux peuvent concourir simultanément à plusieurs objectifs, les moyens sont répartis par objectifs principaux qui correspondent à la finalité directe des travaux de R&D considérés, et par objectifs liés qui traduisent les liens pouvant exister entre des activités de R&D dont les finalités sont différentes.

La nomenclature retenue est compatible avec la nomenclature qu'utilise Eurostat afin de permettre des comparaisons internationales. Elle retient 14 chapitres dont 5 sont subdivisés pour une analyse plus fine (voir annexe).

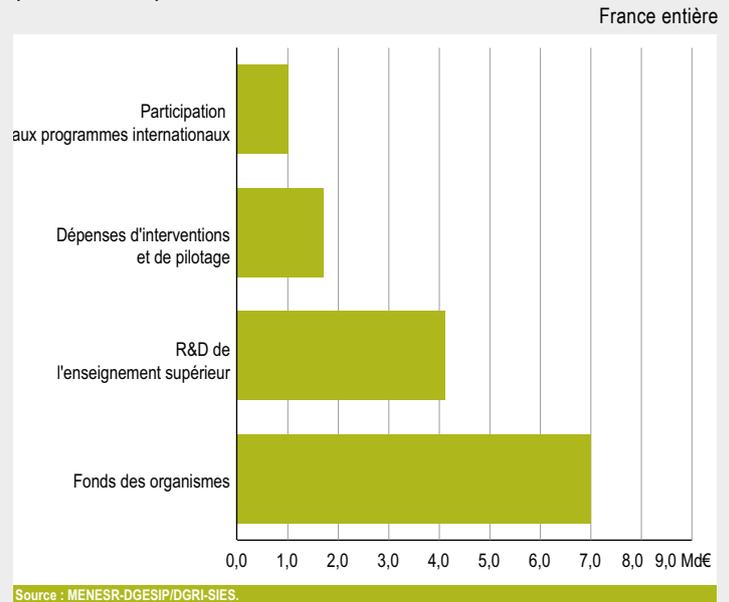
L'objectif « Avancement des connaissances » correspond approximativement à la recherche fondamentale. Cet objectif regroupe les disciplines qui s'inscrivent dans les différents objectifs finalisés poursuivis par les organismes de recherche dont la spécialité suppose de fait une forte liaison avec la poursuite de connaissances dans ce même domaine (voir annexe).

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES.  
Champ : France entière.

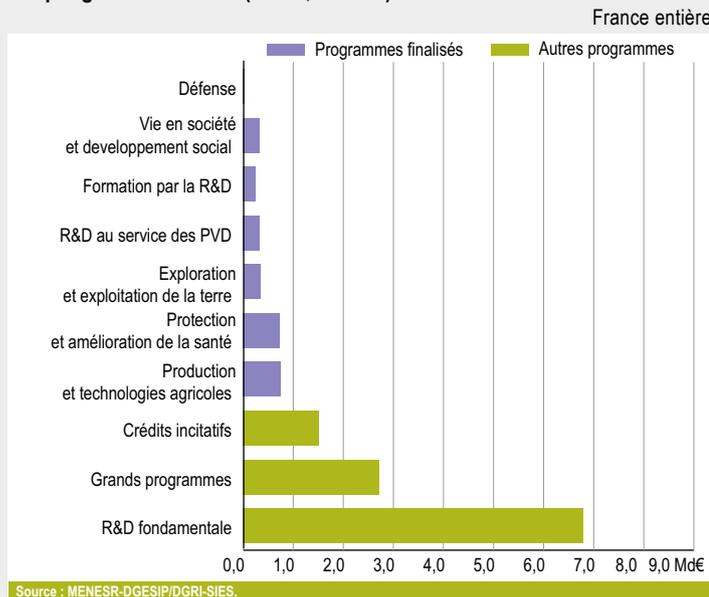
## 01 Répartition du budget de la MIREs 2014 par département ministériel (en AE, en Md€)



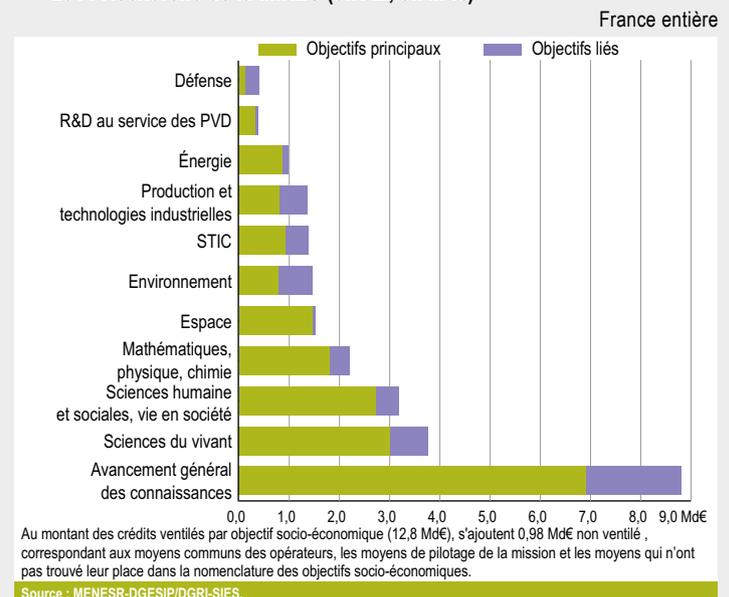
## 02 Répartition des crédits budgétaires 2014 par grands types d'action (en AE, en Md€)



## 03 Répartition des crédits budgétaires 2014 Recherche de la MIREs par grandes finalités (en AE, en Md€)



## 04 Répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires 2014 Recherche de la MIREs (en AE, en Md€)





# table des sigles et abréviations

<b>ACOSS</b> : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	<b>CNES</b> : Centre national d'étude spatiale.
<b>ADEME</b> : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	<b>CNRS</b> : Centre national de la recherche scientifique.
<b>AES</b> : [Filière] Administrative économique et sociale.	<b>CNU</b> : Conseil national des universités.
<b>ALS</b> : Allocation de logement à caractère social.	<b>COM</b> : Collectivités d'outre-mer.
<b>ANDRA</b> : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	<b>CPER</b> : Contrat de projet État-Région.
<b>ANR</b> : Agence nationale de la recherche.	<b>CPES</b> : Classe préparatoire aux études supérieures.
<b>ANRS</b> : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	<b>CPGE</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles.
<b>APL</b> : Aide personnalisée au logement.	<b>CROUS</b> : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
<b>ASU</b> : Administration scolaire et universitaire.	<b>CSTB</b> : Centre scientifique et technique du bâtiment.
<b>ATER</b> : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	<b>CTRS</b> : Centre thématique de recherche et de soin.
<b>ATSS</b> : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	<b>CUFR</b> : Centre universitaire de formation et de recherche.
<b>AUAU</b> : Allocation unique d'aide d'urgence.	<b>DAEU</b> : Diplôme d'accès aux études universitaires.
<b>BCS</b> : Bourses sur critères sociaux.	<b>DCG</b> : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
<b>BEP</b> : Brevet d'études professionnelles.	<b>DEA</b> : Diplôme d'études approfondies.
<b>BRGM</b> : Bureau de recherches géologiques et minières.	<b>DEG</b> : Droit, économie, gestion.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur.	<b>DERD</b> : Dépense extérieure de recherche et développement.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur agricole.	<b>DERDE</b> : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
<b>CAP</b> : Certificat d'aptitude professionnelle.	<b>DESCF</b> : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
<b>CBPRD</b> : Crédits budgétaires publics de R&D.	<b>DEPP</b> : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
<b>CEA</b> : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	<b>DESS</b> : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
<b>CEPA</b> : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	<b>DEUG</b> : Diplôme d'études universitaires générales.
<b>Céreq</b> : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	<b>DEUST</b> : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
<b>CFA</b> : Centre de formation d'apprentis.	<b>DGCL</b> : Direction générale des collectivités locales.
<b>CHU</b> : Centre hospitalier universitaire.	<b>DGESIP</b> : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
<b>CIFRE</b> : Convention industrielle de formation par la recherche.	<b>DGESCO</b> : Direction générale de l'enseignement scolaire.
<b>CIR</b> : Crédit d'impôt recherche.	<b>DGFIP</b> : Direction générale des finances publiques.
<b>CIRAD</b> : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.	<b>DGRH</b> : Direction générale des ressources humaines.
<b>CITE</b> : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).	<b>DGRI</b> : Direction générale de la recherche et de l'innovation.
<b>CLCC</b> : Centre de lutte contre cancer.	<b>DIE</b> : Dépense intérieure d'éducation.
<b>CNAF</b> : Caisse nationale d'allocations familiales.	<b>DIEO</b> : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
<b>CNAM</b> : Conservatoire national des arts et métiers.	<b>DIRD</b> : Dépense intérieure de recherche et développement.
	<b>DIRDA</b> : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.

**DIRDE** : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.

**DNB** : Diplôme national du brevet.

**DNRD** : Dépense nationale de recherche et développement.

**DNRDA** : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.

**DNRDE** : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.

**DNTS** : Diplôme national de technologie spécialisée.

**DOM** : Département d'outre-mer.

**DRT** : Diplôme de recherche technologique.

**DSCG** : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

**DUT** : Diplôme universitaire de technologie.

**ENS** : École normale supérieure.

**EPA** : Établissement public à caractère administratif.

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale.

**EPSCP** : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

**EPIC** : Établissement public à caractère industriel et commercial.

**EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique.

**ES** : Économie et social.

**ESA** : Agence spatiale européenne.

**ETI** : Entreprises de taille intermédiaire.

**ETP** : Équivalent temps plein.

**EUMETSAT** : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

**FNAU** : Fond national d'aide d'urgence.

**FSDIE** : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

**HDR** : Habilitation à diriger des recherches.

**HCRES** : Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**IAE** : Institut d'administration des entreprises.

**IEP** : Institut d'études politiques.

**IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

**IFSTTAR** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

**IFSI** : Institut de formation en soins infirmiers.

**INALCO** : Institut national des langues et civilisations orientales.

**INCA** : Institut national du cancer.

**INED** : Institut national d'études démographiques.

**INERIS** : Institut national de l'environnement industriel et des risques.

**INP** : Institut national polytechnique.

**INPI** : Institut national de la propriété intellectuelle.

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique.

**INRIA** : Institut national de recherche en informatique et en automatique.

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.

**INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

**IPEV** : Institut polaire français Paul Émile Victor.

**IRD** : Institut de recherche pour le développement.

**IRSN** : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

**IRSTEA** : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

**ISBL** : Institution sans but lucratif.

**ITER** : International Thermonuclear Experimental Reactor.

**ITRF** : Ingénieurs techniques de recherche et formation.

**IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres.

**IUP** : Institut universitaire professionnalisé.

**IUT** : Institut universitaire de technologie.

**JEI** : Jeune entreprise innovante.

**L** : Littéraire.

**LEBM** : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.

**LFI** : loi de finance initiale.

**LLA** : Lettres, langues, arts.

**LMD** : Licence, master, doctorat.

**LNE** : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

**LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances.

**LP** : Licence professionnelle.

**LRU** : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

**M1** : Master première année.

**M2** : Master deuxième année.

# table des sigles et abréviations

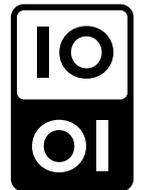
<b>MAAF</b> : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	d'innovation dans les transports terrestre.
<b>MBA</b> : Master of business and administration.	<b>PRES</b> : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
<b>MCF</b> : Maître de conférences.	<b>R&amp;D</b> : Recherche et développement.
<b>Md€</b> : Milliard d'euros.	<b>R&amp;T</b> : Recherche, développement et transfert de technologie.
<b>M€</b> : Million d'euros.	<b>RNCP</b> : Répertoire national des certifications professionnelles.
<b>MEDDE</b> : Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie.	<b>RTRA</b> : Réseaux thématiques de recherche avancée.
<b>MENESR</b> : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	<b>S</b> : Scientifique.
<b>MIC</b> : Micro-entreprise(s)	<b>SHS</b> : Sciences humaines et sociales.
<b>MIRES</b> : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.	<b>SIES</b> : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études statistiques.
<b>MSG</b> : Maîtrise de sciences de gestion.	<b>SISE</b> : Système d'information pour le suivi des étudiants.
<b>MST</b> : Maîtrise de sciences et techniques.	<b>ST2S</b> : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
<b>NABS</b> : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.	<b>STAPS</b> : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
<b>NAF</b> : Nomenclature d'activités française.	<b>STG</b> : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
<b>nd</b> : non disponible.	<b>STI</b> : Sciences et technologies industrielles.
<b>ns</b> : non significatif.	<b>STIC</b> : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
<b>OCDE</b> : Organisation de coopération et de développement économiques.	<b>STS</b> : Section de techniciens supérieurs.
<b>OEB</b> : Office européen des brevets.	<b>STS [Disciplines]</b> : Sciences-Technologies-Santé.
<b>ONERA</b> : Office national d'études et de recherches aérospatiales.	<b>STT</b> : Sciences et technologies tertiaires.
<b>OPCA</b> : Organisme paritaire collecteur agréé.	<b>TOM</b> : Territoire d'outre-mer.
<b>OST</b> : Observatoire des sciences et techniques.	<b>UE</b> : Union européenne.
<b>OVE</b> : Observatoire de la vie étudiante.	<b>URSSAF</b> : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
<b>PACA</b> : Provence-Alpes-Côte d'Azur.	<b>UT</b> : Université de technologie.
<b>PACES</b> : Première année commune aux études de santé.	<b>USPTO</b> : United States Patent and Trademark Office.
<b>PCEM</b> : Premier cycle des études médicales.	<b>VAE</b> : Validation des acquis de l'expérience.
<b>PCRDT</b> : Programme-cadre de recherche et développement technologique.	<b>\$PPA</b> : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.
<b>PCS</b> : Professions et catégories sociales.	
<b>PME</b> : Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s).	
<b>PMI</b> : Petite(s) et moyenne(s) industrie(s).	
<b>PIA</b> : Programme Investissements d'avenir.	
<b>PIB</b> : Produit intérieur brut.	
<b>PR</b> : Professeur des universités.	
<b>PREDIT</b> : programme interministériel de recherche et	

### L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Chiffres clés ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eedr/8/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eedr/8/)



### L'Atlas régional des effectifs étudiants 2013-2014

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, juin 2015

### Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 13 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/)



### La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 13 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 8<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

[data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/](http://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)



**> Vous recherchez une publication du  
ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de  
la Recherche sur l'Enseignement  
supérieur et la Recherche**

sur internet  
[publication.enseignementsup-  
recherche.gouv.fr](http://publication.enseignementsup-<br/>recherche.gouv.fr)

Courriel  
[contact.eesr@recherche.gouv.fr](mailto:contact.eesr@recherche.gouv.fr)



# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

*L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 49 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



**16 €**

ISSN 1962-2546  
Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 2015  
ISBN 978-2-11-139428-5



Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes  
d'information et des études statistiques  
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05